

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, Chaudière, Maine et Portland.

ATTENDU que James Gibb, Jean Thomas Taschereau, Dun- Préambule.
 bar Ross, Barthelemy Pouliot, F. Lemieux, Olivier Perrault,
 Elzéar Duchesnay, Jean Pierre Proux, Siméon Larochelle, Jean
 Baptiste Carrier, Thomas Jacques Taschereau, A. Lemoine, E.
 5 Boyd Lindsay, F. S. A. Bélanger, J. O. C. Arcand, L. Carrier et
 autres, ont demandé par pétition à la législature d'incorporer une
 compagnie pour construire un chemin de fer partant de quelque
 point sur la rive sud du fleuve St. Laurent, vis-à-vis Québec au-
 tant que possible, et passant à travers la seigneurie de Lauzon,
 10 et partie des vallées des rivières Etchemin et Chaudière, jusqu'à
 l'Etat du Maine, par la route qui pourra être jugée la plus conve-
 nable, et qu'il est expédient d'accéder à la demande des dits pé-
 tionnaires :—A ces causes, qu'il soit statué, etc., comme suit :—

Que James Gibb, Jean Thomas Taschereau, Dunbar Ross, Incorporation
 15 Barthélemy Pouliot, F. Lemieux, Elzéar Duchesnay, Jean Pierre de la compa-
 Proux, Siméon Larochelle, Jean Baptiste Carrier, Thomas Jacques gnie.
 Taschereau, Olivier Perrault, A. Lemoine, E. B. Lindsay, F.
 S. A. Bélanger, J. O. C. Arcand, Louis Carrier et autres, avec
 20 toutes telles autres personnes ou corporations qui deviendront ac-
 tionnaires de la dite compagnie par actions, tel que plus bas men-
 tionné, seront et sont par le présent acte établis, déclarés et cons-
 titués corps politique et incorporé de fait, sous le nom et raison
 de la "Compagnie du chemin de fer de Québec, Chaudière et
 Maine."

25 II. Les différentes clauses de l'Acte des clauses consolidées
 des chemins de fer, relatives aux première, deuxième, troisième Différentes
 et quatrième clauses d'icelui, et aussi les différentes clauses de clauses de
 dit acte, relatives à "l'interprétation," "incorporation," "pou- l'acte des
 voirs," "plans et arpentages," "terrains et leur évaluation," clauses conso-
 30 "chemins et ponts," "clôtures," "taux," "assemblées générales," lidees des che-
 "directeurs," "élection et fonctions des directeurs," "actions et minus de fer,
 transfert des actions," "municipalités," "actionnaires," "actions seront incor-
 pour compensation, amendes et pénalités," "procédures y rela- porées avec le
 tives," "service du chemin de fer," et "dispositions générales," présent acte.
 35 seront incorporées avec le présent acte, sauf en autant seulement
 qu'elles ne seront pas expressément changées par quelque dispo-